

Centre de villégiature
« les années 50 »



Gîtes et chambres d'hôtes



Contrat de location du gîte « les sapins »

Entre les soussignés

Monsieur Bernard MICLO, gérant et propriétaire du centre de villégiature « les années 50 »
Demeurant 23 Rue Jean Coltat à Bertrichamps

Et

M.....
Demeurant.....

Ci-après dénommé le LOCATAIRE
IL A ETE CONVENU ET ACCEPTE CE QUI SUIIT

1 État descriptif de l'habitation

Construction neuve (2007) de plein pied et isolée
Trois chambres dont 2 adultes, 1 chambre 4 enfants avec 2x2 lits superposés
Une pièce principale à vivre avec cuisine intégrée et partie repas (table monastère).
salon et coin feu. Terrasse couverte.

Sanitaires:

Douche avec jets et lavabo
Toilettes séparées

Chauffage:

Électrique pour la salle de bain
Poêle bois pour le gîte

Équipement ménager:

•Réfrigérateur •four •plaques de cuisson(gaz+élec) •lave-linge
•vaisselles •cafetière •barbecue

Autres:

Couettes et oreillers
Épicerie sur place

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé.

Location de draps: 15€ par lit double, 10€ par lit simple

2 Période de location

La période de location commence le.....à.....heures,
Elle se termine le.....à.....heures.

Cette durée ne pourra être prolongée sans l'accord exprès et préalable du Propriétaire.

3 Prix/Arrhes

La présente location est consentie moyennant le prix de:€
Dont 50 %, soit€, versés dès la signature des présentes à titre d'arrhes.

Le solde du prix sera versé lors de la remise des clefs au locataire.

Ce prix comprend l'ensemble des charges et consommation d'électricité, bois et eau.

4 Obligations du locataire

Le locataire s'engage:

- à respecter la capacité d'accueil de l'habitation,
- à jouir paisiblement de l'habitation et à n'occasionner aucun trouble ou nuisance,
- à ne pas sous-louer l'habitation ou à ne pas céder le présent contrat à un tiers,
- à ne pas loger d'animaux,
- à ne pas fumer à l'intérieur des locaux,
- à avertir le Propriétaire dans les plus brefs délais de tout dégât affectant l'habitation, son mobilier ou ses équipements,
- à respecter la destination de l'habitation et à ne lui apporter aucune modification,
- à autoriser le Propriétaire ou un tiers mandaté par lui à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence en renonçant par avance à prétendre à une quelconque indemnité ou réduction du loyer de ce chef,
- à se conformer aux modalités de remise et de restitution des clefs de l'habitation convenues avec le propriétaire.

Le Locataire certifie, par ailleurs, avoir vérifié que son propre contrat d'assurance couvre les risques de la location saisonnière (« garantie villégiature » de l'assurance multirisque habitation) ou s'engager à souscrire une police d'assurance particulière pour toute la durée de la location.

5 Nettoyage

En fin de séjour, le Locataire aura la possibilité de procéder à un nettoyage parfait du gîte en le faisant constater au propriétaire lors de la restitution des clefs, ou, le Locataire aura la possibilité de demander au propriétaire de faire exécuter le nettoyage par un prestataire de service auquel cas le Locataire paiera 60€ de plus au Propriétaire.

Fait en double exemplaire à Bertrichamps, le.....

Le Propriétaire	Le Locataire
« lu et approuvé, bon pour accord »	« lu et approuvé, bon pour accord »

Centre de villégiature « les années 50 » 23 rue Jean Coltat - 54 120 Bertrichamps

Tél.: 09 64 21 47 54 - Port: 06 75 08 12 72 - Fax: 03 83 75 59 92

Site: www.vivreslesannees50.fr - email: bernard@vivreslesannees50.fr

N°SIRET: 311 456 305 0078 -Réf Postale: CP NCY N°462043Y -Réf Bancaire: CA Lorraine N°53037731000